

Frédéric de Mérode blessé à la bataille de Berchem.

ANALYSE — *Accouru de France où il résidait, Frédéric de Mérode s'était engagé comme volontaire. A la tête de 800 hommes, il excitait leur courage par ces mots : En avant ! mes amis, les braves ne meurent pas ! Frappé d'une balle à la cuisse, il tomba à Berchem, déchargeant son pistolet pour donner à ses compagnons le temps de le dégager. — il succomba à l'amputation, à l'âge de 38 ans, emportant le regret qu'on eût parlé de le choisir pour roi.*

* **La Muette de Portici.** — En Belgique, le mécontentement contre Guillaume était général. Une étincelle mit le feu aux poudres. Le 26 août, le théâtre de la Monnaie à Bruxelles donnait une représentation de l'opéra *La Muette de Portici*. L'exaltation des acteurs, répondant à celle de la foule, porta l'enthousiasme au comble lorsque le célèbre duo *Amour sacré de la Patrie* fut exécuté. Quand un des acteurs, s'avancant sur la scène une hache à la main, s'écria : **AUX ARMES!** un frisson patriotique passa sur la salle entière. Dans une clameur formidable, les spectateurs répétèrent **AUX ARMES! AUX ARMES!** puis ils sortirent, reprenant en chœur le refrain célèbre :

« Amour sacré de la Patrie,
Rends-nous l'audace et la fierté.
A mon pays, je dois la vie,
Il me devra la liberté! »

* **Premiers soulèvements.** — La ville de Bruxelles est soulevée. Des groupes se forment, saccagent les maisons des ORANGISTES, l'hôtel de Van Maanen, ministre de la Justice, le bureau du *National*, journal dévoué au Gouvernement. Les insignes de la maison d'Orange sont foulés aux pieds et le drapeau aux couleurs brabançonne, rouge, jaune et noir, flotte à l'hôtel de ville.

Louvain, Liège, Verviers, Namur, Mons, Tournai et d'autres localités imitent l'exemple des Bruxellois.

Cependant les Belges ne voulaient que le redressement des griefs : une députation se rendit à La Haye pour demander au roi l'exécution franche et loyale de la loi fondamentale. Guillaume ne voulut faire aucune concession. (HARDENNE).

Causes de la Révolution. — Les causes de la révolution de 1830 résident dans les griefs des Belges contre la politique hollandaise; l'obstination du roi à ne pas écouter les réclamations finit par lasser la patience du peuple belge.



Jenneval,

poète et acteur lyonnais. Il exerça une influence marquée sur le moral des patriotes belges, en composant la première Brabançonne. Il prit part aux combats de l'Indépendance et fut tué à l'attaque de Lierre, le 18 octobre 1830.

La nuit du 22 au 23 septembre, les cloches des églises de Bruxelles sonnèrent éperdument l'appel aux armes; des barricades s'élevèrent dans les rues. Dans l'armée des patriotes, on remarquait un groupe de 300 Liégeois, conduits par *Rogier* et, parmi eux, le brave *Charlier*, l'homme à la jambe de bois. Le français *Jenneval* venait de composer la brabançonne qu'on chantait avec entrain.

Vers quatre heures du matin, l'ennemi attaqua. Les Belges ripostèrent et, pendant quatre jours, on se battit avec acharnement. Traqués de tous côtés les Hollandais se réfugièrent dans le Parc. Ils en furent débusqués et battirent en retraite sur Anvers.

Comme une traînée de poudre, la nouvelle parcourut le pays. Les cloches sonnèrent la victoire. De toutes les villes, on chassa les garnisons hollandaises. (HARDENNE).



Charles Rogier,

homme politique, chef des volontaires liégeois. Il prit une part importante à la Révolution. Jusqu'à sa mort en 1885, il jouit d'une immense popularité, fruit des services signalés qu'il avait rendus à son pays.

L'insurrection. — La révolution éclata le 25 août 1830, au sortir d'une représentation de la *Muette de Portici*. La foule, enthousiasmée par des refrains de liberté, se répandit dans les rues; elle dévasta l'hôtel du ministre hollandais Van Maanen ainsi que les bureaux du journal *Le National*, voué à la politique du Gouvernement.

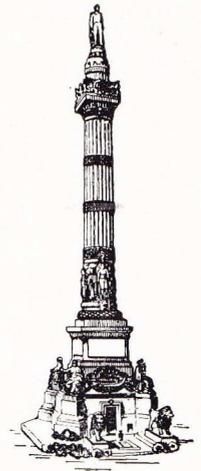
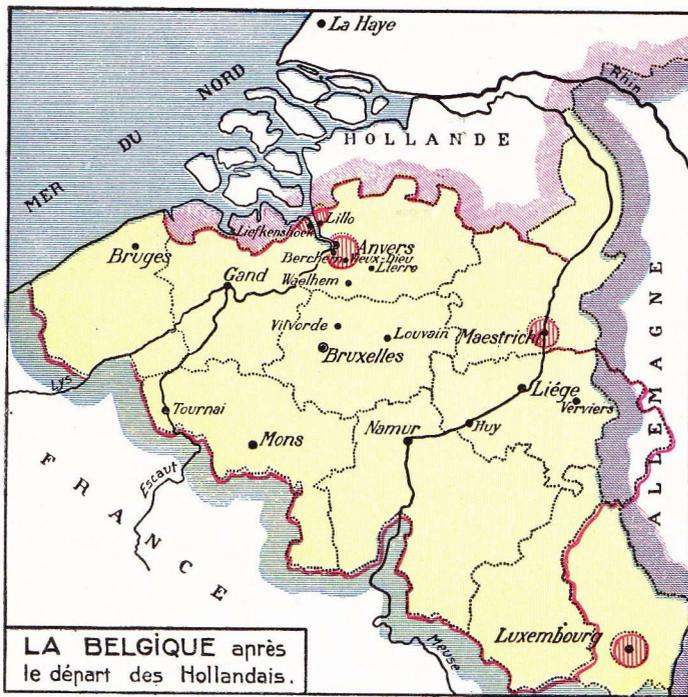
Le peuple se rallia autour du drapeau brabançon, le drapeau tricolore actuel. Dans les combats de septembre, les patriotes, accourus de tout le pays, se défendirent vaillamment contre l'armée hollandaise du prince Frédéric. Chassés du parc de Bruxelles, battus à Lierre, à Waelhem et à Berchem, les Hollandais furent contraints de se replier sur Anvers où ils s'enfermèrent dans la citadelle.

* **Les Journées de Septembre (23-24-25-26 septembre).** — Croyant mettre fin à la situation troublée, Guillaume dirigea sur Bruxelles une armée de 15.000 hommes commandée par son fils, le prince Frédéric.



Charlier,

l'homme à la jambe de bois, artillerie liégeois et ancien soldat de Waterloo. Posté avec une pièce d'artillerie à l'angle de la Place Royale, il combattit vaillamment durant les glorieuses journées de septembre.



La Colonne du Congrès érigée en 1849, en mémoire des auteurs de la Constitution.

Elle a 45 mètres de haut et est surmontée de la statue de Léopold I^{er}. Le piédestal est couvert de bas-reliefs symbolisant les neuf provinces du royaume. Aux angles, quatre grandes figures de femmes assises représentent les quatre principales libertés inscrites dans la Constitution : liberté des cultes, liberté d'enseignement, liberté d'association et liberté de la presse.

En septembre 1830, plusieurs villes belges, Tournai, Mons, Namur, Huy, Liège, Verviers, Louvain, se révoltent contre Guillaume d'Orange. Les insurgés wallons se concentrent sur Bruxelles où ils livrent bataille dans le Parc aux troupes du prince Frédéric. Refoulés de la Belgique, les Hollandais ne tiennent plus que les citadelles de Luxembourg, Maestricht et Anvers, avec les forts de Lillo et de Liefskenzhoek sur l'Escaut.

* **Délivrance.** — Serrés de près par les patriotes, les soldats de Guillaume furent battus coup sur coup à Lierre, à Vieux-Dieu, à Waelhem et à Berchem. Ils se réfugièrent dans la citadelle d'Anvers.

Le général Chassé bombardait la ville durant sept heures : c'était briser à jamais les liens qui nous attachaient à la dynastie d'Orange-Nassau.

Six cents braves étaient morts pour la Patrie. Le drapeau belge frissonnait au vent de la liberté, la Belgique se plaçait parmi les nations indépendantes.

L'échec des Hollandais, s'explique certainement en grande partie par l'imprudence de leurs chefs, leur ignorance de l'état réel des esprits, la gaucherie de leurs manœuvres et la mauvaise qualité de leurs troupes. Il leur eût été facile de bloquer Bruxelles en occupant les routes par lesquelles ne cessèrent d'y arriver vivres et renforts. Isolés et affamés, ses défenseurs eussent été infailliblement contraints de déposer les armes. Permettre à la Belgique de collaborer à la défense de sa capitale, c'était aussi donner à la lutte le caractère national qui s'y atteste d'une façon si frappante. Les volontaires des provinces, dont le sang mêlé à celui des Bruxellois coula sur la barricade de la Place Royale, eurent conscience que ce qu'ils défendaient sur des tas de pavés, c'était la Patrie et la Liberté.

Gouvernement provisoire. — Le 26 septembre, un gouvernement provisoire s'était constitué à Bruxelles; il encouragea les patriotes dans leur héroïque résistance et convoqua un Congrès national.

De son côté, le roi Guillaume réclama le secours des puissances qui lui avaient assuré la possession de la Belgique. L'œuvre du Congrès de Vienne se trouvait anéantie; la France, favorable à la révolution belge, obtint qu'une intervention armée n'aurait pas lieu.

Congrès national. — Le 10 novembre 1830, les députés élus par la nation se réunirent à Bruxelles en Congrès national. Cette assemblée souveraine proclama la déchéance de la maison d'Orange-Nassau; elle dota la Belgique d'une constitution; elle décréta l'établissement d'une monarchie constitutionnelle, et organisa une régence en attendant l'élection d'un roi. La régence fut confiée au baron Surlet de Chokier.



Les membres du Gouvernement provisoire :

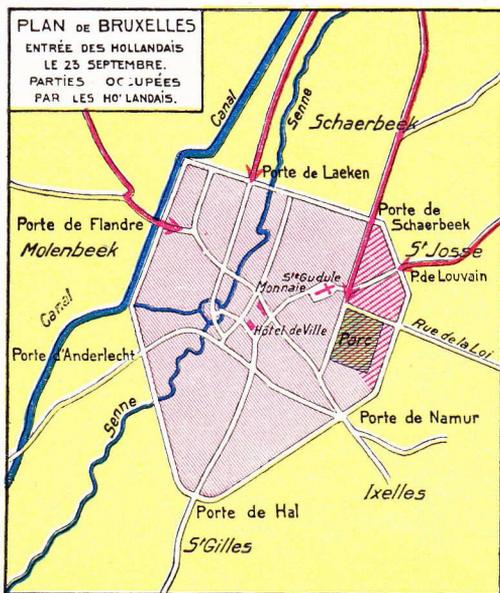
1. Surlet de Chokier; 2. Van der Linden; 3. le baron de Coppin; 4. Van de Weyer; 5. le comte Félix de Mérode; 6. Jolly; 7. Rogier; 8. de Potter; 9. le baron d'Hoogvorst; 10. Gendebien; 11. Nicolay.

* **La Constitution.** — La Constitution fut promulguée le 8 février 1831. Elle accorde à tous les citoyens les libertés les plus étendues : égalité devant la loi, liberté individuelle et inviolabilité du domicile, liberté des cultes et de leur exercice public, liberté d'enseignement, liberté de la presse, liberté d'association, droit de pétition. La Constitution organise aussi les grands pouvoirs :

1^o Le pouvoir *exécutif* ou le pouvoir de faire exécuter les lois; il appartient au roi, dont la personne est inviolable, mais qui exerce ce pouvoir par des ministres responsables.

2^o Le pouvoir *législatif* ou le pouvoir de faire des lois; il est exercé par la *Chambre des Représentants* et par le *Sénat*, qui discutent, amendent, votent ou rejettent les projets de loi, et par le *Roi*, qui sanctionne et promulgue la loi votée.

3^o Le pouvoir *judiciaire* ou celui de juger les contestations qui s'élèvent entre les citoyens, et de punir les contraventions, les délits et les crimes : il est exercé par les tribunaux et par le *Roi*, qui a le droit de remettre ou de réduire les peines portées par les juges.



Le Royaume de Belgique. — Le 29 décembre 1830, la Conférence de Londres, imposant un armistice entre Belges et Hollandais, prononça la dissolution du royaume des Pays-Bas. En 1831, elle proposa le traité des XVIII articles dans lequel la Belgique était reconnue indépendante et neutre. Les Belges ayant ratifié les diverses clauses de ce traité, le duc de Saxe-Cobourg accepta la couronne de Belgique.

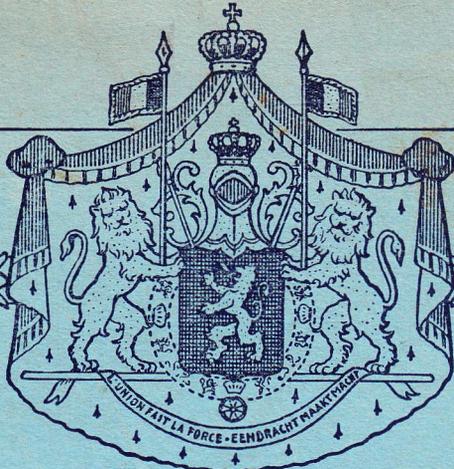
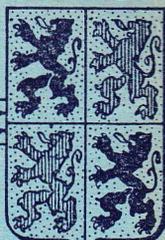
Réflexion. — *Au pied de la Colonne du Congrès, repose aujourd'hui le Soldat Inconnu, l'héroïque défenseur anonyme de notre indépendance et de nos libertés.*

DEVOIR — Dites par quelles étapes successives se constitua le royaume de Belgique en 1830.

BRABANT

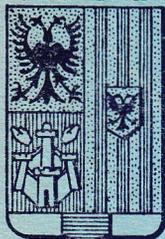


HAINAUT



ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

ANVERS



NAMUR



L'HISTOIRE DE BELGIQUE PAR L'IMAGE

POUR LE DEGRÉ SUPÉRIEUR

par une réunion de Professeurs

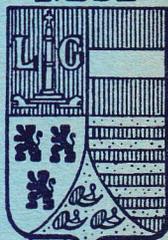
Illustrations de V. DELMELLE

=

FL ORIENTALE



LIÈGE



NAMUR

« LA PROCURE »
14, Boulevard Ernest Mélot

BRUXELLES

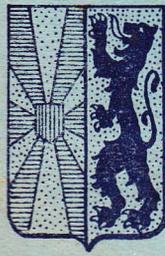
« LA PROCURE »
161, Rue des Tanneurs

TOURNAI

IMPRIMERIE DES ETABLISSEMENTS CASTERMAN

1935

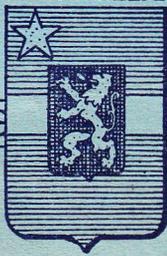
FL OCCIDENTALE



LUXEMBOURG



CONGO BELGE



LIMBOURG

